



JACQUES SAPIR/GÉRARD LECLERC

QUELLE SOUVERAINETÉ POUR LA FRANCE ?

Comment définir la souveraineté d'une France à la fois laïque et de tradition chrétienne ? Notre nation peut-elle être pensée hors du champ religieux ? Pour en débattre, nous avons réuni Jacques Sapir et Gérard Leclerc : celui qui ne croit pas en Dieu et celui qui y croit.

PROPOS RECUEILLIS PAR PATRICE DE MÉRITENS

A

vez-vous senti venir ce mouvement souverainiste qui s'affirme désormais haut et clair en France ?

Jacques Sapir – J'attendais cette crise générale, sans pour autant prévoir les formes particulières qu'elle allait prendre.

Lors des attentats du 13 novembre, François Hollande a eu une réaction de souveraineté en décrétant l'état d'urgence. La question qui se pose pour lui sera d'assumer – ou non – cet acte de souveraineté si contradictoire avec tout son passé politique. Une synthèse ne répondrait pas à la crise actuelle. Venant s'ajouter aux précédentes palinodies et démissions des

élites, elle pourrait même avoir des conséquences catastrophiques. Aujourd'hui, la souveraineté est la question majeure, car elle touche à quelque chose d'essentiel : la liberté et la démocratie. La démocratie implique la possibilité de pouvoir décider de manière souveraine d'une rupture politique, ou elle n'est pas. Mais la souveraineté rend impératif de rejeter les définitions du peuple, fondées sur l'ethnie ou la religion, pour affirmer au contraire la nature historique et politique de ce peuple. La Nation et le Peuple se sont construits simultanément.

Fondamentalement, la souveraineté s'exprime sur un territoire. Le principe politique se construit quant à lui à partir de conflits. Il y a ainsi un moment au Moyen Age où l'on est passé de l'idée d'un territoire, possession d'un homme – le domaine royal appartient en propre au roi – à l'idée que le pouvoir n'implique plus que le souverain



Jacques Sapir, économiste, directeur d'études à l'EHESS, spécialiste de la Russie et des questions monétaires, est l'auteur d'ouvrages qui ont alimenté de vifs débats sur l'Union européenne et l'euro. Il publie un essai de sciences et de philosophie politiques : « *Souveraineté, démocratie, laïcité* », éditions Michalon, 326 p., 19 €. En librairie le 14 janvier.



soit dans une relation de possédant. On sort, alors, du droit privé pour entrer dans une logique de droit public. C'est ce que l'on connaît en France dans la période qui va de Philippe Auguste à Philippe le Bel, et qui est l'histoire de la construction de la nation française et de son Etat, dans une lutte à la fois contre la micro-seigneurie mais aussi contre le pouvoir transnational de l'Eglise.

Le début de la guerre de Cent Ans est un conflit entre une logique de droit privé et une logique de droit public : le roi d'Angleterre, dernier descendant direct de Philippe le Bel, revendique à juste titre en droit privé le royaume de France ; ce à quoi s'oppose la noblesse de France suivie par le peuple, en premier lieu celui des marches. D'où le personnage de Jeanne d'Arc qui vient justement d'une région frontalière, la Lorraine. C'est le moment de la double construction de la Nation et du Peuple. Il faudra attendre l'horreur des guerres de religion pour que des intellectuels, tant protestants que catholiques, définissent peuple et souveraineté en retirant la religion des questions politiques. C'est à Jean Bodin – homme profondément catholique – que l'on doit la grande tradition française en matière de souveraineté. Mais il a aussi fondé notre tradition de laïcité, avec le principe de séparation entre vie privée et vie publique, dans un texte peu connu mais essentiel : l'*Heptaplomeres*. Or, ces questions sont toujours à l'ordre du jour.

Aujourd'hui, nos élites se refusent à assumer ce qu'a été notre histoire, avec ses points sombres et ses points glorieux. Nos politiques ont choisi d'en oublier les leçons. Ce refus de l'histoire est très profond – on l'observe sur le vif dans l'attaque contre l'enseignement du grec et du latin – mais aussi au sein de la gauche radicale et de l'extrême gauche, lesquelles, faisant au mieux débiter notre histoire à 1789, optent pour un immédiat sans passé.

Gérard Leclerc – Le mot identité est aujourd'hui suspect. Or, qu'est-ce que l'identité, sinon la réflexion sur nos appartenances les plus profondes, non pas ethniques mais culturelles, historiques et spirituelles ? Même si je ne me retrouve pas forcément dans le système républicain, le chef-d'œuvre de la III^e République fut l'école. J'ai vécu dans cette tradition-là, apprenant le XVII^e siècle en classe de seconde, le XVIII^e siècle en classe de première avec, dans un cadre tout à fait laïque, Bossuet, Fénelon, le jansénisme et les querelles de la grâce, puis les Lumières, Voltaire et son

combat contre l'intolérance religieuse. C'est la complexité de cette tradition littéraire qui nous construit au plus profond de nous-mêmes. Le paradoxe de nos diverses élites – particulièrement la gauche, mais la droite y a aussi participé – a été de s'acharner sur la culture générale qui était censée constituer un obstacle à l'émancipation des classes populaires, ce qui est une sottise absolue. La formation de l'esprit, la sensibilité morale passent par cette culture, et c'est en faisant participer la jeunesse à ce qu'il y a de plus essentiel dans notre tradition qu'on lui permettra d'émerger. Pour le premier point concernant la nation, le peuple et l'histoire, nous serons donc d'accord. Pour autant, j'aimerais que vous m'expliquiez pourquoi vous rejetez toute définition du peuple fondée sur le catholicisme qui a pourtant forgé notre identité...

Jacques Sapir – Je vous répondrai par cette phrase de Jean Bodin qui, en 1576, dans *Les Six Livres de la République*, affirme : « *Il est bon que le prince soit catholique mais il n'est pas nécessaire qu'il le soit.* » Bodin signifie par là qu'il faut séparer les valeurs du monde individuel des principes politiques. La religion relève du monde individuel. « *Tu ne tueras point* », valeur individuelle, ne peut en aucun cas être une valeur collective, sauf à s'interdire de penser la guerre qui suspend l'application d'une valeur au nom d'un principe. Evoquer sans cesse les valeurs comme on le fait dans l'actuel discours politique en lieu et place des principes relève de la confusion mentale. L'autre raison de penser le principe de souveraineté hors du champ religieux tient au fait qu'il y a dans toute religion révélée une aspiration à la pureté qui ne saurait être fondatrice d'une société. Simple chemin spirituel, cette aspiration doit être suivie individuellement. En voulez-vous un exemple ? J'ai connu à Moscou un banquier de la Banque centrale de Russie qui était diacre. Il rentrait chaque nuit dormir dans un monastère et travaillait durant la journée comme n'importe quel économiste à la banque. Ses convictions n'étaient nullement un préalable dans ses activités.

Gérard Leclerc – Pour ce qui est du religieux qui impliquerait la pureté absolue, je vous renverrai à saint Thomas d'Aquin qui, dans son *Traité des lois*, dans la *Somme théologique*, distingue la loi civile et la loi religieuse : dès lors qu'on n'aura jamais affaire à une société de saints, il faudra faire des compromis par le biais de la loi civile... Saint Thomas ne saurait être suspecté de relativisme ni de laxisme, mais il admet tout à fait la différence entre la loi religieuse et la loi civile.

Pour ce qui est des convictions qui ne doivent pas être un préalable à des activités ou à l'exercice d'un certain pouvoir au sein de la société, ◀ —▶



Gérard Leclerc, philosophe et essayiste catholique, éditorialiste à *La France catholique* et à *Radio Notre-Dame*, écrit dans *Royaliste* et intervient sur KTO. Derniers ouvrages parus : « *L'Eglise face à la pédophilie* » (2010), « *Abécédaire du temps présent. Chroniques de la modernité ambiante* » (2011), « *Lefebvristes : le retour* » (2012).

Pour pouvoir penser le politique, il faut penser hors du champ religieux

JACQUES SAPIR

→ c'est précisément la locution de Jésus dans l'Évangile qui nous donne la norme : « *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu !* » La théologie chrétienne a toujours eu le souci de la séparation des deux domaines, pour autant, en s'attachant à la dialectique qui existe entre la révélation et la raison, saint Thomas d'Aquin - j'y reviens - a montré comment l'intelligence de la foi, *fides quaerens intellectum*, pouvait donner un éclairage à la raison. La notion de personne qui est au cœur de la pensée occidentale, nous la devons au christianisme, à la suite de la grande controverse théologique à propos de la Trinité, ainsi qu'à la christologie, le Christ étant une seule personne avec deux natures, l'une humaine, l'autre divine. De même pour la notion de liberté et, particulièrement, de libre arbitre que l'on retrouve chez saint Augustin, saint Bernard et saint Thomas d'Aquin. Cet affinement philosophique est directement issu de la réflexion théologique. La séparation entre la raison et la foi s'impose, certes, mais à condition de prendre en compte ce que la raison doit à la foi, et donc à la révélation. Cette dialectique est constitutive de notre identité. La philosophie occidentale est impensable sans la révélation chrétienne, même dans ses désinences les plus modernes. Les grandes pensées systématiques, Hegel, Schelling, sont inconcevables sans le christianisme. Et Kant, philosophe par excellence des Lumières et de l'émancipation de la raison, était profondément marqué par le piétisme protestant. La pensée la plus rationnelle, la plus émancipée, n'est donc pas concevable indépendamment du terreau chrétien où elle s'est constituée.

Jacques Sapis - Si la pensée occidentale a une dette historique à l'égard des auteurs chrétiens, ces derniers ont une dette toute semblable à l'égard de la pensée grecque et romaine. C'est Tertullien, qui, au II^e siècle, réinterprétant l'ensemble du cadre grec et romain, nous a fait basculer de la conception romaine traditionnelle de *religio* en tant qu'idéologie de l'État à la religion au sens métaphysique et actuel du terme. Cela étant, venons-en à la dialectique entre la foi et la raison. Si l'incomplétude de la raison est indéniable, elle n'implique pas nécessairement le recours à la foi. Qu'un croyant affirme que les limites de la raison sont sa foi, et que ce qui lui donne sa foi est sa raison, je l'entends, mais les limites de la raison sont un problème beaucoup plus général. La rationalité est-elle substantielle ou procédurale ? Ce domaine de recherche a été ouvert notamment par le prix Nobel d'économie Herbert Simon. Quand on avance sur un problème, il y a toujours la possibilité d'une incertitude radicale. Si l'on pouvait dire « je sais tout », ou

bien « tout est probabilisable », nous pourrions avoir une société intégralement régie par des règles et des normes auxquelles nous n'aurions plus qu'à nous fier. Dire que l'incertitude radicale est première découle en fait des limites de notre raison. Cela implique de penser l'action exceptionnelle, l'action discrétionnaire, donc le politique, qui ne saurait être conçu selon les certitudes de la foi. Si l'on veut pouvoir penser la question de l'action et du politique, il faut être capable de penser hors du religieux.

Gérard Leclerc - Toute la philosophie politique moderne a été fondée sur la nécessité de séparer le religieux du politique, le religieux étant forcément ravalé à une sorte de régression fanatique, alors qu'en vérité les choses sont bien plus compliquées que cela. Lorsque les philosophes, de Machiavel à Hobbes et Rousseau, repensent la question de la séparation, ils sont très proches de la conception d'une religion civile, car il est très difficile dans l'organisation de la société de se passer d'une religion. Dès lors qu'on a exclu la dominance d'une religion, la tentation de la religion civile est immédiate, posant des problèmes qui ne manqueront pas de s'alourdir avec les grandes idéologies du XIX^e siècle pour aboutir à des religions totalitaires. Ce que Raymond Aron a nommé des « *religions séculières* »...

Cela dit, je vous rejoindrai sur la notion de laïcité au sens où, dans une société fragmentée, pluri-religieuse, il est évident qu'on a besoin d'un État indépendant, échappant aux catégories religieuses. Cela étant, cette nécessaire laïcité doit être fortement définie. Le problème dans notre culture française est que si la laïcité et le laïcisme se sont parfois donné la main, cela a aussi été tragique. Dans son dernier ouvrage *Le Religieux et le Politique dans la Révolution française*, Lucien Jaume a montré le drame de la Révolution française qui a voulu prendre la main sur la religion. Toute la France, le roi lui-même, était favorable à l'évolution de la société et des pouvoirs, mais la constitution civile du clergé va instaurer une guerre civile qui va durer : les années 1792 à 1794 ont été l'histoire d'une entreprise éradicatrice du christianisme en France. On parle peu de la tradition foncièrement antireligieuse du laïcisme. Et il est heureux que les choses se soient éclaircies avec la loi de 1905, conçue à l'origine par des laïcistes convaincus, mais qui deviendra, grâce à Aristide Briand, une loi de pacification, où le mot de laïcité ne sera d'ailleurs pas prononcé, avec des stipulations d'ordre prudentiel qui permettront d'organiser les nouveaux rapports entre les Églises et l'État.

■ PROPOS RECUEILLIS PAR PATRICE DE MÉRITENS

La philosophie occidentale est impensable sans la révélation chrétienne

GÉRARD LECLERC